

Déclaration liminaire Comité Technique Ministériel du 29 mai 2018

Depuis maintenant un an, le président Macron et son gouvernement mènent à marche forcée une politique de droite ultra-libérale en faveur des « riches ». Celle-ci fragilise toujours plus et de manière brutale les classes sociales les plus démunies. Cette analyse est corroborée par l'Observatoire français des conjonctures économiques, selon lequel « les 5 % de ménages les plus aisés capteraient 42% des « gains » liés aux réformes. Un nouveau projet de coupes budgétaires sans précédent est en cours de préparation pour réduire et annihiler les dispositifs de solidarité et d'aide. Tout cela traduit un acharnement à détruire les acquis sociaux déjà mis à mal par les gouvernements précédents.

Cela se traduit aussi par la poursuite de la mise en cause des libertés individuelles et collectives. L'ignominie a atteint une nouvelle étape avec le vote de la loi « asile/immigration », texte extrêmement hostile aux étrangers, qui bafoue tous les droits fondamentaux. Par exemple, rien dans ce texte ne contribue au respect de l'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui rappelle la prévalence de l'intérêt supérieur d'un mineur dans toutes les décisions le concernant. Les députés ont choisi de ne pas interdire la rétention administrative des familles et enfants, en rejetant les amendements allant dans ce sens.

Madame La Garde des Sceaux, vous avez déclaré dans les médias qu'il ne fallait pas « séparer les enfants de leurs parents ». Pour la FSU Justice, la place des enfants est d'être en liberté, auprès de leurs parents, notamment pour pouvoir aller à l'école, jouer ou simplement rêver !

Le contexte social actuel est toujours marqué par de nombreux mouvements : les cheminot.es avec le démantèlement et la privatisation du service public du rail, Air France, les employé.es du privé, les étudiant.es luttant contre la loi ORE à l'Université. Dans la fonction publique, les mobilisations unitaires de ces derniers mois traduisent le malaise des fonctionnaires qui réclament depuis octobre 2017, le dégel du point d'indice, la fin de la journée de carence, de véritables revalorisations statutaires, un plan de titularisation de tous les contractuel.les et s'opposent à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires

Faisant fi des mobilisations en cours et des oppositions grandissantes, le président de la république garde une attitude autoritaire et méprisante. Or, l'orientation qu'il défend bec et ongles est un véritable échec pour la France mais aussi pour les autres pays européens. Partout les politiques libérales nourrissent les mouvements xénophobes et anti européens, même en Italie, pays fondateur de l'union européenne. Pour la FSU, d'autres choix doivent être défendus. Cela passe par un renforcement des services publics, vecteurs d'égalité entre les territoires et les citoyen.n.e.s, mais aussi par une autre politique fiscale et sociale en faveur de la majorité de la population.

Dans ce contexte social, le Ministère de la Justice décline la même politique avec les « chantiers » et la loi de programmation de la Justice 2018/2022 qui sont symptomatiques d'une justice au rabais et de la remise en cause de ce service public pour toutes et tous.

Soumis ce jour à l'avis du CTM, la stratégie RH ministérielle se verra très vite confrontée aux décisions gouvernementales concernant la Fonction Publique suite aux mesures annoncées par le Comité Action Publique 2022. Dans ce projet de transformation profonde des services publics, prédomine l'idée d'accompagner « *rapidement la baisse des dépenses publiques* » sur les « innovations » visant à améliorer la qualité des services publics et les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, la FSU tient dans ce contexte à réaffirmer sa totale opposition au projet de remise en cause du dialogue social dans la Fonction publique. Le gouvernement auquel vous appartenez, vient d'annoncer aux organisations syndicales dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, la « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Cela induit la disparition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps... La FSU justice ne laissera pas ainsi bafouer le droit des agents et exige le retrait immédiat de ce projet !!

Les réformes statutaires ministérielles présentées par le SG ne sont pas à la hauteur des attentes des collègues sur les terrains :

* En ce qui concerne la création du corps ministériel des psychologues, après le fiasco des travaux menés depuis 2012, le secrétariat général brûle aujourd'hui les étapes et refuse de reconnaître les spécificités des missions exercées au sein de chaque direction.

* Les personnels administratifs et techniques attendent toujours la reconnaissance des fonctions qu'ils occupent depuis 2011. L'intégration dans les corps communs n'a pas confirmé les promesses d'évolution de carrière et de mobilité et qui s'éloignent à chaque publication de résultats de CAP. Par contre, beaucoup de ces personnels ont vu leur charge de travail s'alourdir et leurs postes ainsi que leurs fonctions évoluer vers des tâches de catégorie B. Aujourd'hui pour les A.A, c'est bien d'une intégration dans le corps des SA, sur poste, qu'il faut envisager. Cette solution est la plus juste car elle apporte la garantie que ces agents soient enfin reconnus au sein d'un ministère.

* Pour les RUE/CSE, la situation ne change guère, le quotidien dans les services reste marqué par une charge de travail importante et une absence de reconnaissance statutaire. Le projet de création d'un corps de « cadres éducatifs » présenté par la DPJJ le 17 mai ne répond en rien à la situation actuelle tant sur la question des conditions de travail que sur la rémunération puisqu'il propose un statut inférieur à la catégorie « A type », même pas alignée sur les autres statuts de la Fonction Publique d'État de responsabilité équivalente. Pour la FSU Justice, la seule réponse acceptable de l'administration serait leur intégration dans le corps de directeur.trice.s. Pour finir, le prix de ce projet passerait par l'extinction du corps des CSE au nombre de 1000 qui dans le pire des cas seraient reclassés dans le corps des éducateur.trice.s de catégorie A. Un tel scénario aura pour conséquence de bloquer l'avancement de l'ensemble des personnels éducatifs durant de nombreuses années.

* Pour les professeur.es techniques, même s'il est envisagé un « avenir pour ce corps » à ce jour aucun arbitrage n'est rendu. La FSU affirme que la présence d'un corps d'enseignant formé à la PJJ est nécessaire et reflète la nécessaire ambition que la société doit avoir pour sa jeunesse la plus en difficulté.

* Pour les personnels de surveillance, il devient impérieux après l'échec du mouvement de cette année, qu'un travail de fond soit mené pour que ces agents accèdent à la catégorie B et voient leurs missions évoluées sous l'égide des différentes règles européennes.

* Pour les CPIP, les promesses de revalorisations non pas été tenues (PPCR décalé, réforme inaboutie du fait de son rapprochement de la filière sociale) et que dire de la reconnaissance de leurs compétences (là où la filière IP pouvait obtenir une plus-value professionnelle légitime, le PLJ prévoit une tutelle des magistrat.es qui décideront, encore, de l'intensité de leurs suivis). Il devient impérieux que les

actes suivent aux paroles pour qu'en enfin ce corps se sente pleinement reconnu au sein de son administration.

* Apothéose pour les DPIP , le corps outragé par son administration (au point où le DAP ne le cite même pas dans les présentations d'usage lors du colloque sur le RPO!), le corps négligé dans les réformes (quelques malheureux points d'indices pour éviter que les CPIP les doublent!). Il devient urgent pour les DPIP et la filière que sa chaîne de commandement se voit reconnaître dans sa légitimité. Bafoué une partie du corps c'est bafoué l'ensemble de ce corps !

Ainsi Madame la ministre, vous qui avez plaisir à dire que les choses évoluent positivement au sein de ce ministère, qui pensez que les agents se retrouvent pleinement satisfaits par l'évolution de celui-ci, nous vous martelons qu'en l'état le compte n'y est pas. La FSU Justice sera présente au plus près de tous les combats : celui pour un service public renforcé dans ses missions, pour accompagner les usager.es mis à mal par ce monde libéral, celui de la fonction publique qui sera toujours la seule garante de l'intérêt supérieur, celui des agents du Ministère de la Justice qui portent en eux le sens de l'équité et qui restent fidèles à leurs missions.

